

Il faut redéfinir la notion de « prélèvements obligatoires »

Une notion trompeuse

Pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les prélèvements obligatoires sont constitués de l'ensemble des « versements effectifs opérés par tous les agents économiques au secteur des administrations publiques (...) dès lors que ces versements résultent, non d'une décision de l'agent économique qui les acquitte, mais d'un processus collectif de décisions relatives aux modalités et au montant des débours à effectuer, et que ces versements sont sans contrepartie directe ». Ils sont donc formés de l'ensemble des impôts, d'Etat et locaux, et des cotisations sociales.

Cette définition, outre qu'elle est contestable sur le plan sémantique (on préfère de loin la notion, plus neutre et plus parlante, de « recettes publiques » voire de « contributions communes »), relativise voire nie les contreparties financées par les « prélèvements obligatoires ». De ce fait, elle est trompeuse et instrumentalisée, ainsi que le montrent les comparaisons internationales. Celles-ci sont en effet fréquemment utilisées pour justifier telle ou telle mesure fiscale se traduisant le plus souvent par des baisses, toujours ciblées sur des catégories bien particulières de contribuables. Or, les partisans de ce type de mesures omettent de signaler que les prélèvements obligatoires sont réinjectés dans l'économie et qu'ils financent les services publics, les subventions, la protection sociale, la redistribution sociale...

Il faut donc revoir l'approche des « prélèvements obligatoires » pour qu'elle corresponde à la réalité économique et sociale.

L'argument selon lequel le niveau de prélèvements obligatoires rapporté au produit intérieur brut (PIB) handicape la croissance économique est spécieux. En effet, il ne pourrait se justifier en théorie que dans le cas où un pays pris comme terme de comparaison offrait tout à la fois un niveau de « prélèvements obligatoires » inférieur et un même niveau de protection sociale et de services publics. Or, les pays où le niveau de prélèvements obligatoires est plus faible n'offrent précisément pas une telle équivalence : le poids du secteur privé (fonds de pension, assurances privées, système éducatif privé...) y est plus important car l'action publique y est plus faible. En clair, pour avoir accès au même niveau de contrepartie, les prélèvements privés y sont plus importants. Dans ces pays, le niveau des inégalités y est cependant plus élevé, toute la population n'ayant pas les moyens de se payer ici une retraite par capitalisation, là une assurance santé privée... L'exemple du système de santé américain le démontre aisément : celui-ci est financé pour moitié par des prélèvements privés, mais son coût total représente 16 % du PIB, c'est le plus élevé des pays occidentaux (10,5 % en France) mais toute la population n'est pas couverte.

Dans tous les pays, il existe un niveau global de prélèvements obligatoires, publics et privés, comparable pour financer un niveau équivalent de protection sociale ou de services publics. Dès lors, il est faux de dire que la baisse des prélèvements obligatoires favorise la croissance puisque, pour continuer de bénéficier d'une contrepartie équivalente, une telle baisse se traduit inmanquablement par une hausse des prélèvements privés (assurances privées...). En réalité, la baisse des prélèvements obligatoires se traduit surtout par une croissance du chiffre d'affaires et du bénéfice des entreprises privées qui lorgnent vers la privatisation de certains pans de la sécurité sociale et des services publics.

Afin d'éclairer les opinions, et surtout pour disposer d'une vision fidèle et honnête de la situation, il faut donc renverser l'approche des prélèvements obligatoires et tenir compte de la contrepartie qu'ils financent ou, à tout le moins, intégrer dans les comparaisons les prélèvements privés.